

Un droit précieux

I. Compréhension de l'écrit

1- Recopie la bonne réponse.

L'école est obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de :

- douze ans - **seize ans** - quatorze ans.

2- Relis le texte et recopie ce qui est vrai :

L'école permet à l'enfant :

-de travailler dans des mines.

-**d'écrire des lettres aux amis.**

3- La première mission de l'école est de **t'**apprendre à lire, à écrire et à compter.

Dans la phrase, **t'** remplace :

- **toi** - Caroline Carissoni - un adulte

4- Ecris la phrase suivante à la 1^{ère} personne du singulier et fais les transformations nécessaires.

Ainsi tu peux lire ton journal, écrire à tes copains, compter ton argent.

Ainsi je peux lire mon journal, écrire à mes copains, compter mon argent.

5- Relève du texte deux activités pratiquées à l'école. —> **à lire, à écrire et à compter.**

6- Dans certains pays, les enfants ne peuvent pas faire respecter leurs droits, pourquoi ?

—> **Ils ne savent ni lire ni écrire.**

II. Production écrite :

Tu participes à la réalisation d'une mini charte sur les droits de l'enfant que tu présenteras à la journée internationale de l'enfant, le 1^{er} juin.

Enumère (4) quatre droits de l'enfant.

-Ecris les verbes à l'infinitif.

-Utilise la forme affirmative.

-Utilise la 1^{ère} personne du singulier « je ».